

L'accueil de loisirs

Année scolaire 2019-2020

L'accueil de loisirs fonctionne chaque mercredi après-midi de 12H à 18H30. Par ailleurs, il sera ouvert chaque 1^{ère} semaine des petites vacances (à l'exception des vacances de Noël) et les 4 semaines qui suivent la fin de l'année scolaire.

Les demandes d'inscriptions se font par période ou pour l'année complète



Les mercredis à partir de septembre 2020 :

Période	Inscription
Du 2/09 au 16/10/2020	Du 01/07 au 25/07/2020
Du 02/11 au 18/12/2020	Du 28/09 au 12/10/2020
Du 4/01 au 12/02/2020	Du 23/11 au 04/12/2020
Du 29/02 au 8/04/2020	Du 01/02 au 12/02/2020
Du 25/04 au 1/07/2020	Du 28/03 au 8/04/2020

Les petites vacances 2019-2020:

Période	Inscription
Du 19/11 au 23/11/2020	Du 7/09 au 18/09/2020
Du 08/02 au 12/02/2020	Du 11/01 au 22/01/2020
Du 04/04 au 08/04/2020	Du 7/03 au 18/03/2020

Quand ?

L'accueil de loisirs fonctionne chaque mercredi de 12h00 à 18h30, les inscriptions se font à la ½ journée avec cantine, de 12h (heure de sortie d'école) jusqu'à 18h30 (départ possible à partir de 17h)

Pour les petites vacances, ouverture de 8H à 18 H30, chaque 1^{ère} semaine, les inscriptions sont possibles à la semaine ou à la journée. L'ALSH est fermé durant les vacances de Noël.

Pour des raisons de sécurité, d'encadrement et d'organisation des activités, les enfants doivent arriver au centre au plus tard à 9h (exclusivement lors des vacances) et ne peuvent le quitter avant 17h, y compris les mercredis (Sauf circonstances particulières et exceptionnelles justifiées par les parents).

Pour les 4 semaines d'été, ouverture de 8H à 18 H30, inscription à la semaine. **Les inscriptions pour l'été feront l'objet d'une information ultérieure.**

Où ?

Dans les locaux des écoles élémentaire et maternelle.

Pour qui ?

L'accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans selon la priorité suivante :

- les enfants membronnais (dans l'ordre d'arrivée des demandes d'inscription)
- les enfants dont l'un des parents travaille sur la commune

Les enfants ne correspondant à aucun des critères ci-dessus pourront néanmoins être accueillis dans la limite des places disponibles. Il leur sera appliqué une majoration hors commune.

L'inscription ne sera définitive qu'après confirmation aux familles. Pour les enfants hors commune cette confirmation n'interviendra qu'après la clôture des inscriptions.

Les tarifs ?

Le barème de la participation est arrêté par le conseil municipal. Il est obtenu en appliquant un pourcentage au quotient familial du foyer, tel que déterminé par la CAF au jour de l'inscription (une révision est toutefois possible en cas de changement de situation familiale et/ou professionnelle) et se situe entre un minimum et un maximum fixé par le conseil municipal. Une majoration (taux d'effort majoré) est demandée aux familles n'habitant pas ou ne travaillant pas sur la commune.

Comment s'inscrire ?

La capacité de l'accueil de loisirs étant limitée, les demandes sont prises en considération en fonction des critères énoncés ci-dessus rappelés dans le règlement de fonctionnement et dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Merci de remplir le dossier d'inscription, la fiche sanitaire et les fiches de réservations à remettre à l'Accueil de la mairie accompagnés des pièces à fournir.

Tout changement intervenant en cours d'année doit être transmis en mairie avec les justificatifs correspondants.

Renseignements et inscription à l'accueil de la mairie

DOSSIER D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs sans hébergement Année scolaire 2019-2020

ENFANT :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : AGE :

ETABLISSEMENT FREQUENTE :

CLASSE FREQUENTEE AU 01/09/2020:

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

M./Mme :(père, mère, tuteur, autres) rayer la mention inutile

Adresse postale :

.....

Adresse électronique :

TEL Domicile : TEL Portable :

Situation Familiale :

Profession :

Adresse Employeur :

TEL Travail :

N° Sécurité sociale :

N° d'allocataire CAF :

CONJOINT :

M/Mme : (Père, mère, tuteur, autres) rayer la
mention inutile

Adresse postale :
.....

Adresse électronique :

Tel domicile : Tel portable :

Situation Familiale :

Profession :

Adresse Employeur :

Tel travail :

N° Sécurité sociale :

N° d'allocataire CAF:

Assurance couvrant l'enfant :

N° DE POLICE

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : (si l'ALSH est dans l'impossibilité de prévenir les parents).

M./Mme :

Adresse:.....
.....

Tel Domicile : Tel portable :

Qualité : (parents, grands-parents, voisins...) :

REONDANT : (personne habilitée à venir chercher l'enfant en cas d'empêchement des parents ou de retard).

M./Mme :

Lien avec l'enfant :

Adresse:.....
.....

Tel domicile : Tel portable :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

Copie du livret de famille

Pour les non allocataires de la CAF ainsi que les familles ne disposant pas de quotient familial, fournir la photocopie de l'avis d'imposition et l'attestation des allocations familiales perçues le cas échéant. A défaut de fournir ces pièces, le tarif maximum sera appliqué.

Photocopie des vaccinations (carnet de santé)

Justificatif de domicile (quittance EDF, Tél ou autre...)

Attestation d'assurance

Coupon attestant avoir lu et accepté les conditions du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

AUTORISATION DE QUITTER SEUL L'A.L.S.H (uniquement pour les enfants d'âge élémentaire)

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant :.....

Autorise/n'autorise pas mon enfant à rentrer seul (rayer la mention inutile) et décharge de ce fait l'ALSH de toute responsabilité dès qu'il aura quitté les locaux

Droit à l'image :

J'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile), la prise de photos et de vidéos par l'ALSH lors des activités organisées par celui-ci à des fins d'illustration dans différents supports de communication : Journaux locaux, bulletin municipal, site internet de la mairie, exposition à l'ALSH.....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant l'accueil de loisirs sans hébergement, en avoir reçu un exemplaire et m'engage à le respecter.

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant à inscrire

-atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document

-m'engage à signaler tout changement dans ces renseignements qui interviendrait avant la fin de l'accueil de loisirs.

- Dans le cas où je ne souhaite pas communiquer mon quotient familial ou mon avis d'imposition, je m'engage à payer le tarif maximum.

Date Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé » :

Fiche de réservation des mercredis de 12H à 18H30

Période du 02/09/2020 au 16/10/2020

Coupon à cocher et à retourner en mairie entre le 29/06/20 et le 25/07/20

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance

Nom de responsable légal.....

Numéro de téléphone

mercredi 02/09		mercredi 23/09		mercredi 14/10	
mercredi 9/09		mercredi 30/09			
mercredi 16/09		mercredi 07/10			

Période du 02/11/2020 au 18/12/2020

Coupon à cocher et à retourner en mairie entre le 28/09/20 et le 12/10/20

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance

Nom de responsable légal.....

Numéro de téléphone

mercredi 04/11		mercredi 2/12			
mercredi 18/11		mercredi 09/12			
mercredi 25/11		mercredi 16/12			

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance

Nom de responsable légal.....

Numéro de téléphone

mercredi 06/01		mercredi 27/01			
mercredi 13/01		mercredi 03/02			
mercredi 20/01		mercredi 10/02			

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance

Nom de responsable légal.....

Numéro de téléphone

mercredi 2/03		mercredi 23/03			
mercredi 9/03		mercredi 30/03			
mercredi 16/03		mercredi 05/04			

Nom et prénom de l'enfant.....

Date de naissance

Nom de responsable légal.....

Numéro de téléphone

mercredi 27/04		mercredi 25/05		mercredi 22/06	
mercredi 03/05		mercredi 1/06		mercredi 29/06	
mercredi 11/05		mercredi 8/06			
mercredi 18/05		mercredi 15/07			